

DENOMINATION

**COMMUNE  
2015**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015  
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS  
ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 11
Nombre de suffrages exprimés	: 13
Votes	
Contre	0
Pour	13

Date de la convocation le 22.03.2016

Séance du 30.03.2016 à 20h00

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Joël TESTON Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Mr André VOLLE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	329 069,17 €	66 780,54 €	/	1 385 401,73 €	262 288,63 €
Opérations de l'exercice	1 119 009,66 €	1 207 317,10 €	266 392,07 €	261 454,06 €	1 385 401,73 €	1 468 771,16 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 119 009,66 €</b>	<b>1 536 386,27 €</b>	<b>333 172,61 €</b>	<b>261 454,06 €</b>	<b>1 385 401,73 €</b>	<b>1 731 059,79 €</b>
Résultat de clôture	/	417 376,61 €	71 718,55 €	/	/	345 658,06 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

71 718,55 €
/

Restes à réaliser

204 100,00 €
13 300,00 €

Besoin de financement des RAR  
Excédent de financement des RAR

190 800,00 €
/

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

262 518,55 €
/

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

262 518,55 €	au compte 1068 investissement
--------------	-------------------------------

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM TESTON - HILAIRE - BEUGNET - CORNET - GRENIER - LEBRAT - BOUNIARD - JOLLIVET - PIQUEMAL - GAUTHIER - EUVRARD  
Excusés : CROZIER procuration à GAUTHIER et RAMUS procuration à TESTON  
Le Maire ne prend pas part au vote

Pour expédition conforme, le 31 mars 2016  
Le Maire André VOLLE

DELIBERATION N° 2016/06

